

Dossier :

LECTURE DES RADIOS DES HANCHES

Lettre circulaire de la S.C.C. en date du 20 Janvier 2011 aux Présidents d'Associations Spécialisées de Race.

ERADICATION DES AFFECTIONS HEREDITAIRES INVALIDANTES

La Société Centrale Canine met en place les outils de traçabilité

Dans la politique engagée par la Société Centrale Canine au sein de son programme d'amélioration génétique, trois critères sont retenus :

- 1 - Identification ADN avec à terme la volonté d'identifier tous les reproducteurs
- 2 - Mention des niveaux de performance des reproducteurs en morphologie et en travail
- 3 - Mention des données liées à la santé, examens vétérinaires ou tests prédictifs

Sur ce dernier point, le comité de la SCC, sur proposition de sa Commission d'Elevage, a mis en place une filière de traçabilité qui nous permet de suivre le cheminement de l'examen clinique du vétérinaire jusqu'à la reconnaissance internationale.

Dans le cadre de nos accords avec les Kennel Club étrangers, nos examens de santé sont reconnus de facto à la condition de remonter jusqu'au praticien à l'origine du diagnostic.

C'est pourquoi la Société Centrale Canine met en avant le vétérinaire en tant qu'agent certificateur pour l'ADN, pour les examens cliniques et les tests prédictifs. Pour certaines affections, cette compétence est liée à l'obtention de certains diplômes professionnels nationaux ou internationaux (collèges européens).

La mise en place de ce dispositif doit également répondre au souci de disposer d'un accord écrit du propriétaire qui accepte que les résultats de l'examen soient publiés sur les documents de suivi généalogique du livre d'élevage de la SCC.

5 modèles d'attestations sont à disposition des clubs de race afin qu'ils puissent archiver les données "santé" des clubs de race. Ils sont téléchargeables sur les sites de la SCC et des clubs de race qui en feront la demande. Aucune attestation "santé" ne sera prise en compte si elle ne répond pas aux deux critères exigés :

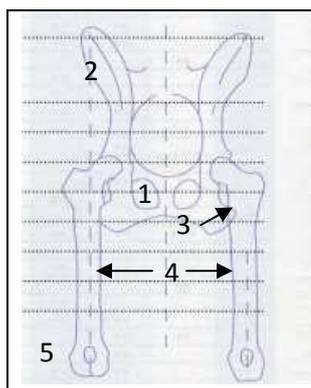
- Le nom exact de l'affection et son résultat, pour le vétérinaire
- L'acceptation à transmettre l'information, de la part du propriétaire

Pour ce qui concerne le [Pointer Club Français](#), l'intitulé des attestations est le suivant :

- [attestation à remplir par le vétérinaire lors de la radiographie des hanches, des coudes ou du rachis](#)
- [demande de lecture des radios des hanches et/ou des coudes](#)

Ces deux documents sont aussi téléchargeables sur notre site, rubrique "INFOS CLUBS"

PROCEDURE DE CONTRÔLE DES HANCHES POUR LA DYSPLASIE



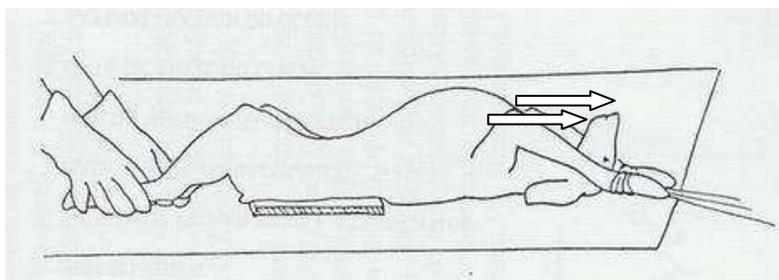
A partir de l'âge de 12 mois, faites contrôler les hanches de votre pointer. Cette race est très peu touchée par la dysplasie coxo-fémorale, c'est pourquoi il est très important de surveiller notre cheptel par un maximum de chiens contrôlés.

Une radiographie officielle ne peut être prise avant l'âge de 12 mois.

Elle doit **obligatoirement être pratiquée sous sédation ou sous anesthésie** (décision FCI du 2/07/2007) - Le vétérinaire ayant fait la radio ne peut pas en effectuer la lecture. Les radiographies doivent être **identifiées par marquage indélébile et infalsifiable au sein même de la radiographie** et les mentions requises sont les suivantes :

- Nom du chien avec affixe –
- N° de tatouage et/ou identification électronique
- Date de naissance – race – sexe de l'animal
- Date de réalisation du cliché
- Nom du vétérinaire ayant réalisé la radiographie
- Latéralisation droite/ gauche

La radio



Positionnement :

- L'animal est placé en décubitus dorsal.
- On recherchera la **symétrie** la plus parfaite possible de l'animal. Les foramens obturés (1) et les ailes iliaques(2) doivent être symétriques, le recouvrement des pointes ischiales par l'os fémoral (3) identique (Pour un meilleur positionnement, un aide situé à l'avant de l'animal pourra exercer une traction en arrière des coudes afin d'étendre au maximum l'animal)
- Les fémurs sont parallèles entre eux mais aussi à l'axe du rachis (4)
- Les rotules sont au zénith c'est-à-dire parfaitement placées dans les condyles fémoraux (5)

Le respect de ces critères est important car en cas de mauvais positionnement, la lecture est impossible (et serait fausse !). Si le cliché est rejeté, une nouvelle radiographie doit être réalisée avec les contraintes et frais que cela engendre.

Documents à fournir

1 - Adresser au **Dr Jean-Paul BOIDOT** Moulin du Buis - Beg-Aël 29940 La Forêt Fouesnant :

- Les 2 imprimés SCC *
- La radiographie
- 1 copie du pedigree

- Une grande enveloppe timbrée à 2,30 Euros, à votre adresse, pour le **retour obligatoire** de la radio

2 - Adresser à **Philippe MARSAL** Nouvelle adresse : La Camp – Route du Bout du monde – 34520 Saint Pierre de la Fage

- Copie des 2 imprimés SCC *
- Chèque de 25 Euros à l'ordre du Pointer Club Français
- 1 Copie du Pedigree

Afin de ne pas retarder le traitement de vos clichés, merci de bien vérifier que vos dossiers soient complets.

* Imprimés téléchargeables sur le site du club dans l'onglet info club.

Procédure d'appel auprès de la S.C.C.

(Cette procédure ne peut avoir lieu qu'une fois)

Si vous souhaitez faire appel de la note de lecture, vous pouvez faire relire la radiographie (l'appel ne peut s'effectuer que sur la radiographie déjà lue). Contacter par écrit la Sous-Commission de Dysplasie de la Société Centrale Canine 155 avenue Jean Jaurès 93535 Aubervilliers Cedex.



ATTESTATION A REMPLIR PAR LE VÉTÉRINAIRE LORS DE LA RADIOGRAPHIE DES HANCHES, DES COUDES OU DU RACHIS

Club de race :

Je soussigné Docteur Vétérinaire

Nom (*) : Prénom (*) :

Inscrit au Conseil de l'Ordre des Vétérinaires sous le numéro (*) :

Tél. : E-mail :

(*) Pour permettre l'exploitation informatique par la SCC des résultats de cet examen, cette attestation devra obligatoirement comporter et de façon lisible : le nom, le prénom et le numéro d'inscription du praticien au Conseil de l'Ordre des Vétérinaires.

Atteste avoir pratiqué :

- la radiographie des hanches ⁽¹⁾
- la radiographie des coudes ⁽¹⁾
- la radiographie du rachis ⁽¹⁾

sur le chien :

Nom : Affixe :

Race :

Identifié - par tatouage numéro ⁽¹⁾ :

- par puce électronique numéro ⁽¹⁾ :

et vérifié moi-même l'identifiant de ce chien.

Je certifie par ailleurs que la radiographie a été pratiquée :

- sous anesthésie générale ⁽¹⁾
- sous sédation profonde ⁽¹⁾
- sans anesthésie ⁽¹⁾

⁽¹⁾ Rayer la mention inutile

Fait à : le :

Signature du Vétérinaire

PARTIE A REMPLIR PAR LE PROPRIÉTAIRE DU CHIEN

Je soussigné accepte que ces résultats soient transmis à mon club de race pour diffusion et utilisation en tant qu'information utile à la sélection

Fait à : le :

Signature du Propriétaire du chien :

Pour l'amélioration des races de chiens en France

155, avenue Jean-Jaurès
93535 AUBERVILLIERS CEDEX - FRANCE
Tél. : +33 (0)1 49 37 54 00 - Fax : +33 (0)1 49 37 01 20
Fax Lof/Conf : +33 (0)1 49 37 55 99 - Fax FNC : +33 (0)1 49 37 13 20